L'alpage du Sapelet de la commune de Cuarnens – son histoire racontée par les documents à notre disposition et par les photos prises le 20 novembre 2011

Contes et légendes de notre Pays de Joux – 12 – Le conte du Sapelet et ses congénères, Auguste Piguet, Le Sentier (première version parue dans : Archives suisses des traditions populaires. – Bâle XL, 32 (1942/43), p. 111-115)

Messire Ludovic des Raveyres sentait sa fin prochaine. Courbé sur l'âtre, il songeait à la situation embarrassée qu'il allait laisser à sa fille. Le patrimoine ancestral s'en était allé, bribe après bribe. Seules les parcelles stériles du Crassert et le haut pâturage du Sapelet, là-bas derrière Mollendruz, demeuraient siens. La gentilhommière de ses pères réclamait des réparations aussi urgentes que coûteuses. Comment, dans ces circonstances, assurer à Loyse du pain pour ses vieux jours ?

Soudain, une idée lumineuse vient à l'esprit du vieillard. « Ecoute, confie-t-il à son unique, les Prémontrés du Lac lorgnent depuis longtemps notre Sapelet. Ils comptent pouvoir te l'arracher quasiment pour rien. Promets-moi de ne jamais le céder, à qui que ce soit à prix d'argent. Exige de l'acquéreur qu'il s'engage à pourvoir à ton entretien ta vie durant ».

Assurance reçue, Messire Ludovic, soulagé d'un grand poids, put s'en aller en paix.

Divers intéressés attendaient impatiemment la disparition du vieux chevalier. Le lendemain des obsèques déjà, dom Monrichier, curé de Cuarnens et chanoine du Lac, s'en fut tâter le terrain. Les conditions connues, il fait aussitôt seller sa mule et s'en va porter le message à son supérieur. Deux valets accompagnent le voyageur, car il faut compter avec les fauves.

La cloche du monastère retentit. Les moines blancs gagnent la salle capitulaire, novices en tête, abbé en queue, selon l'immuable coutume norbertine. Mgr Jehan de Tornafol prend place sur le siège abbatial au dossier surélevé. Le prieur et le sous-prieur occupent à ses côtés des escabeaux plus bas.

Le curé, invité à faire rapport, expose les desiderata de dame Loyse. Mais aussitôt l'abbé, violent de nature, de s'écrier : « Ah ! la mâtine aspire à se goberger à nos frais pendant de longues années. A peine atteint-elle le demisiècle. D'une race solide entre toutes, la donzelle parviendra sûrement aux quatre-vingts comme ses aïeux. Le maudit Sapelet risquerait de nous coûter les yeux de la tête, dix fois ce qu'il vaut. Mais, on ne se laissera pas prendre à cette ruse. La dernière des De Raveyres en rabattra bientôt de ses ridicules exigences. M'est avis de la laisser venir! »

Pierre Vannod, le sacristain, exprime timidement l'opinion contraire, Dom Jehan le foudroie du regard. Le vote est négatif, on pouvait s'y attendre.

La communauté de Cuarnens eut bientôt vent de ces négociations. La sieur Chappuis, président du Conseil, s'en fut à son tour aux informations. Nanti des

conditions posées par dame Loyse, le vieux matois cherche le moyen de s'assurer à bon compte du pâturage convoité. La nuit porta conseil.

Le lendemain, en se rendant à la tenable, maître Chappuis souriait d'aise. Les visages des conseillers en firent autant lorsqu'on leur eut exposé sous le sceau du secret, certain plan mirifique. La convention entre l'héritière et la communauté ne tarda guère à être dûment signée et paraphée.

Nous sommes en l'an de grâce 1505. Une première livraison de victuaille s'effectue : du pain, du fromage, du salé de choix. Un baril de brandevin accompagne l'envoi à titre gracieux. C'est prendre Loyse par son faible ; sitôt le *bossaton* vide, les sieurs gouverneurs s'empressent de le faire remplir du même précieux liquide. La dernière des De Raveyres s'en administra petit verre sur petit verre, mangeant par contre de moins en moins, si bien que, l'âge aidant, avant la fin de l'année elle sortit de son manoir ruineux les pieds les premiers.

Telle est la légende, transmise de génération en génération, dont l'ancien Luc Rochat me contant naguère les grandes lignes.

## Autre version, références pour l'heure inconnues

Noble Ludovic de Rovayre se sentait condamné. Courbé sur l'âtre, il songeait à la situation embarrassée qu'il allait laisser à sa fille. Le vaste patrimoine s'en était allé bribe après bribe. Seules les parcelles quasi stériles de la Rochette et le haut pâturage du Sapelet, là-bas, au-delà de Mollendruz, demeuraient siens. La maison de ses pères nécessitait en outre des réparations aussi urgentes que conséquentes. Comment, dans ces conditions tragiques, assurer à Michière, sa fille, du pain pour ses vieux jours ?

Tandis que le vieux fêtard se tourmentait à cet endroit, une idée lumineuse lui vint.

- Ecoute, dit-il à son unique. Les chanoines du lac lorgnent depuis longtemps notre Sapelet. Ils comptent sur ta faiblesse pour te l'arracher quasi pour rien. Promets-moi de ne pas le leur vendre contre argent comptant. Exige que l'acquéreur quel qu'il soit, te fournisse des aliments ta vie durant.

Assurance reçue de la part de Michière, le vieillard, soulagé d'un grand poids, put s'en aller en paix.

Divers intéressés attendaient avec impatience la disparition de messire Ludovic. Le lendemain des obsèques déjà, ... curé de Cuarnens et Claudine du Lac, s'en fut tâter le terrain. Sitôt les conditions connues, un messager les porte au monastère. La cloche retentit. Les moines blancs gagnent la salle capitulaire, novices en tête, abbé en queue, selon l'immuable coutume norbertine. Monseigneur Jehan de Tornafol prend place sur le siège abbatial au dossier surélevé. Le prieur et le sous-prieur occupent à sa droite et à sa gauche des sièges plus bas.

L'envoyé du curé, invité à faire rapport, expose les desiderata de dame Michière. L'abbé, violent de nature, s'écrie d'un ton courroucé :

- Oh! la mâtine aspire à se goberger à nos frais jusqu'à la fin de ses jours. A peine atteint-elle le demi-siècle. D'une race solide, elle atteindra sûrement aux quatre-vingt. Le Sapelet nous coûterait les yeux de la tête, trois fois plus qu'il ne vaut. On ne se laissera pas prendre à cette ruse. La dernière des De la Rovayre ne tardera pas à en rabattre de ses exigence.

Pierre Vannod, le sacristain et le maître de l'hospice, expriment timidement l'opinion contraire. Don Jehan les foudroie du regard. Le vote est négatif, l'on pouvait s'y attendre.

Mais la communauté de Cuarnens a eu vent de la négociation. Jehan Chappuis, le gouverneur, s'en va lui aussi aux informations. Nanti des conditions posées par dame Michière, le fin matois cherche à trouver le moyen d'assurer à bon compte à ses combourgeois la possession du pâturage convoité. La nuit porte conseil : le truc est découvert.

Le lendemain, en se rendant à la « tenable », maître Chappuis sourit d'aise en se frottant les mains. Les conseillers en font autant lorsque le gouverneur leur expose son plan sous le sceau du secret. La convention entre la donzelle et la communauté de Cuarnens est dûment signée en l'an de grâce 1505.

Une première livraison d'aliments s'effectue. Un baril d'eau de vie l'accompagne à titre gracieux. C'est prendre Michière par son faible. Sitôt le bossaton vidé, les gouverneurs s'empressèrent de le remplir du même précieux liquide. La dernière des de la Rovayre s'en administra petit verre sur petit verre, mangea de moins en moins, si bien que vers la fin de la même année, l'âge aidant, elle sortit de son manoir croulant les pieds les premiers. Cuarnens demeurait maître du terrain convoité.

Telle et la légende transmise de génération en génération, que me contait il y a une dizaine d'années Monsieur Luc Rochat de l'Abbaye.

Le monastère, puis la communauté naissante de l'Abbaye, virent de mauvais gré des gens d'outre-mont s'installer quasi aux portes de la localité. Des tiraillements se produisirent entre les deux communautés au sujet des limites et des droits d'eau de leurs propriétés respectives. La convention du 10 octobre 1583 parvint à assoupir le différend. Ici, nous sommes sur un terrain tout à fait solide. Une copie de cet intéressant document se trouve aux archives du village de l'Abbaye (à ne pas confondre avec celles de la commune), où il m'a été permis d'en prendre connaissance. Il s'agit d'un acte trop long pour prendre place ici. Contentons-nous d'en résumer les points principaux.

La propriété exclusive du Sapelet et de sa fruitière fut confirmée à la communauté de Cuarnens.

Le bétail alpant sur cette pâture put désormais s'abreuver aux Auges en cas de sécheresse, voire au lac si l'obligation s'en faisait sentir.

Une fois le troupeau de Cuarnens descendu, les bêtes de l'Abbaye pourront pâturer au Sapelet en toute liberté.

L'un des gouverneurs de l'Abbaye, signataire du contrat, s'appelait Guilliaume Vincent. Il appartenait à cette vieille famille bourgeoise tôt disparu de la région, dont plusieurs membres remplirent des emplois officiels.

La Notice de Lucien Reymond<sup>1</sup> nous apprend que ces droits enchevêtrés des deux communes se virent définitivement liquidés en 1727.

Le Sapelet demeure propriété de Cuarnens. Il se trouve compris entre les Croisettes, le communal de l'Abbaye, la pâture de la Coche, le Bucley et la Biole au territoire de l'Isle. On y compte deux chalets, celui du Sapelet d'en bas, à 1363 m. d'altitude, et celui d'en haut, à 1416 m.

Procès-verbal de la commission du district de la Vallée pour l'évaluation des bâtiments de la commune de l'Abbaye – ACV, GEB 139/1, pp. 76 et 77 :

Signaturent, be formune de!

Se supelet, montagne lui appartenent

Un Chalet, contement 25 loiser, comprir un
atable a porce attenent a orient; formi locas en

muri, une cloison en murs ausie une en boir,

Cuisinez, chambrete dedans pour comber, une chambe
el ainie. Ce Chale are un aute sur samme
montagne serrent chamin pour un ruhange.

Man for. 66\_ 76. 1. action 490.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Notice de 1887, p. 87

1. da poir volal art. In Parather Il fegiore such Itam orie sene feceno que est algebra à laquette il Donne l'en St non par poire au tableau.

Justi sulur fr: 1000.

Cuvinens la deta formais de l'orisis comprir deup c'able a prover un a rent stautera occident Cloture et closion on mine, cuisin, troir chambre d'elevier Il despone, Ohales prédeux d'elevier Il deup le son montagne avec clair de la figure de les sons non pas porci au l'oblant.

June veluer fr: 1700.

Cadastre de la production agricole, l'Abbaye, 1973, par Georges Vagnières, représentant de la Confédération, pp. 49 à 51 :

## 18 Le Sapelet Dessous

Propriétaire

Exploitant

Altitude

Surface pâturable épurée

Charge en 1973

: Commune de Cuarnens

: Syndicat d'élevage, Cuarnens

: 1290 - 1437 m (bâtiment: 1360 m)

59 ha

l jument suitée

3 vaches

33 génisses âgées de plus de 2 ans

18 génisses âgées de 1 à 2 ans

35 veaux

Provenance du bétail

Durée moyenne du pacage

Mise en valeur du lait

Personnel

: de la plaine

: 120 jours

: engraissement des veaux

: un garde-génisses et sa fille adulte

# Conditions naturelles et économiques

Cet alpage s'expose à l'ouest et au nord-ouest. Dans sa partie sud qui est la plus élevée, la prairie descend d'un monticule situé à l'est en pente légère et ondulée entrecoupée de replats. Toutes les surfaces boisées qui se trouvaient dans cette région ont subi les ravages de l'ouragan de 1971. Dans la moitié nord, une grande combe s'ouvre au revers. La déclivité devient plus prononcée et même forte sur les flancs de la combe. La présence de sources dans le fond de cette dépression rend le sol doux à marécageux. On trouve un sol d'assez bonne profondeur sur cette moitié du pâturage, tandis que dans le haut la couche de terre se fait plus superficielle et la roche affleure en maints endroits, quoiqu'on remarque aussi quelques replats plus favorables. Dans l'ensemble, ce pâturage donne une bonne production, en particulier sa partie inférieure. L'exploitation des bois arrachés dans le haut n'a pas été sans causer des dégâts au gazon sur lequel subsistent encore passablement de débris. Comme mauvaise plante, on note surtout la vératre qui croît dans la combe inférieure. Quelques buissons d'épines seraient à couper sur le flanc est de cette combe.

Depuis le pâturage des Croisettes, le chemin d'accès est empierré. La division en deux parcs par une clôture fixe permet de faire alterner la pâture. Sur la moitié supérieure, le bétail ne trouve qu'un abreuvoir alimenté par une citerne avec couvert. Près du chalet, on puise l'eau de la citeme dans un bassin. Les sources qui sortent dans la combe approvisionnent deux abreuvoirs. Une petite réserve de foin se récolte sur place dans un enclos de 15 ares attenant au chalet. Les responsables du syndicat d'alpage se chargent d'amener la paille pour la litière.

Le fumier est conduit au fur et à mesure avec le tombereau à cheval et réparti par grassons. Il n'existe pas de fosse à purin. Pour compléter la fumure, on apporte à la prairie 2000 kg d'engrais phospho-potassique 20.30 au printemps. Cet épandage se fait à la main.

#### Bâtiment

Le chalet-étable du Sapelet Dessous porte la date de 1712. C'est un bâtiment en dur recouvert d'une toiture de tôle en bon état. Pour se loger, le personnel dispose de 3 chambres et d'une cuisine, le tout au même niveau. Il existe une cave dont le sol est de terre battue.

L'eau de la citerne peut être aspirée de la cuisine en actionnant une pompe manuelle. L'éclairage à gaz avec bouteille de butane est installé dans cette pièce et dans 2 chambres.

90 génisses trouvent place dans 3 écuries doubles, dont 2 se situent au même niveau que l'habitation et la troisième en contrebas. Seule une écurie possède des crèches. Toutes les couches sont revêtues de planchers, les raies centrales étant de ciment ou de bois.

#### Améliorations à effectuer

- poursuivre l'essartage et la lutte contre les mauvaises plantes, de même que le nettoyage de la prairie dans les régions touchées par le cyclone
- intensifier la fumure sur les surfaces favorables

### 19 Le Sapelet Dessus

Propriétaire : Commune de Cuarnens

Exploitant : Syndicat d'élevage, Cuarmens

Altitude : 1400 - 1440 m (bâtiment: 1414 m)

Surface pâturable épurée : 28 ha

Charge en 1973 : 47 génisses âgées de 1 à 2 ans

Provenance du bétail : de la plaine

Durée moyenne du pacage : 120 jours

Personnel : les animaux sont contrôlés par le garde-

génisses du Sapelet Dessous

## Conditions naturelles et économiques

Ce pâturage à génisses occupe un plateau un peu mouvementé sur lequel se forment des pentes modérées. Dans l'ensemble, la profondeur du sol n'est pas excessive. Le bétail y trouve cependant un assez bon herbage. Il croît passablement de renoncules sur le plateau environnant le chalet. Cette propriété se trouvait sur le passage du cyclone de 1971 qui a ravagé une grande partie des surfaces boisées. Le gazon a passablement souffert lors de l'exploitation de ce bois. Les surfaces sinistrées les plus importantes du sud et du nord-est ont été soustraites au parcours du bétail pour permettre à la forêt de se reconstituer.

On parvient sur ce pâturage par un chemin empierré praticable en voiture. Le mur de pierres sèches qui tient lieu de clôture périphérique a été passablement démoli par les arbres qui se sont abattus lors de l'ouragan et il arrive que le bétail s'échappe par les nombreuses brèches qui subsistent. Les mises à ban pratiquées permettent de remédier partiellement à cet inconvénient. Avant le cyclone, il existait une clôture de séparation partageant le pâturage en deux, mais celle-ci n'a pas été remise en place en raison des travaux de débardage. Deux citernes se trouvant à proximité du chalet alimentent un abreuvoir muni d'un flot-teur placé en contrebas. On n'utilise pas de litière. Le chalet reste toujours ouvert et les animaux peuvent entrer et sortir de l'étable à leur gré. L'écoulement est recueilli dans une petite fosse, mais la quantité de purin produite est si faible qu'il est rarement nécessaire de la vidanger. La fumure chimique comprend 1000 kg d'engrais complexe PK 20.30 qu'on sème au printemps à la main.

#### Bâtiment

Le chalet de ce pâturage est une ancienne construction en dur rectangulaire dont on a supprimé l'habitation pour agrandir l'écurie. Toute la toiture a dû être reconstruite à neuf après l'ouragan. Une grande étable double occupe tout le bâtiment. Il serait possible d'y attacher 80 génisses. Les couches en bois sont séparées au centre par une allée en ciment. Il n'existe pas de crèche.

## Améliorations à effectuer

- poursuivre le nettoyage de la prairie sur laquelle subsistent des débris laissés par le cyclone
- partager à nouveau la surface en deux parcs et faire alterner la pâture
- refaire la clôture là où le mur a été abîmé





Arrière du chalet du Sapelet-dessus. Où l'on pourrait préciser que les graffitis, loin d'en gêner l'austérité, l'égayent quelque peu! Zorro est donc arrivé même à cette altitude en ces landes si peu accueillantes.





Une seule écurie pour le Sapelet-dessus, les autres locaux ayant été démontés pour augmenter la surface d'accueil du bétail.



Sapelet-dessous, les amateurs de ski fréquentant le Sapelet le reconnaîtront aisément, eux qui sont passés des centaines de fois à ses côtés.





Porte d'entrée de la cuisine. Un malheureux a placé une barre métallique juste sur la pierre de taille! Il faut y lire 1772, et non 1712 comme indiqué par Georges Vagnières plus haut. Le 1 s'écivant I, et le 7 1.





Des vestiges d'antan et ci-dessous une vue sur la belle toiture de la grande bâtisse





Carte de l'Abbaye – ACV, GC 1139/2, 1811-1814, signée Georges et Alexandre Wagnon